



COMMUNIQUE DE PRESSE

Victoire syndicale : Homologation du contrat type de veau de boucherie !

L'arrêté d'homologation relatif au contrat type de veau de boucherie est paru au Journal Officiel du 21 novembre 2019, abrogeant l'arrêté du 15 mars 1988 en vigueur jusqu'alors.

La FNB s'est acharnée depuis plus de 15 années à faire évoluer ce contrat type datant de 1988 et s'avérant complètement obsolète aux vues des évolutions des pratiques des éleveurs. La FNB s'est donc engagée à moderniser le contrat type afin que les éleveurs de veau puissent faire face aux nouveaux défis ! **L'enjeu était d'adapter ce contrat aux nouvelles réalités de la filière tout en garantissant une meilleure sécurisation des revenus des éleveurs.**

La FNB a négocié chacun des points du contrat type au cours des nombreuses réunions interprofessionnelles. Les professionnels sont allés jusqu'à utiliser leur droit de retrait et Alexandre MERLE de démissionner de la Présidence de la section veau d'Interbev pour parvenir à un accord à l'occasion de la section veau organisée le 6 décembre 2018.

Fidèle à l'esprit insufflé lors des EGA, ce contrat, rénové par l'ensemble des Organisations Nationales membres d'INTERBEV Veaux, s'attache à rémunérer le travail des éleveurs de veaux de boucherie, préserver leur capacité d'investissement et renforcer le renouvellement des générations. Celui-ci doit permettre de pérenniser la production et de l'inscrire dans un cadre durable, d'un point de vue à la fois économique et sociétal.

Le plan de filière de la production vitelline fixe à 100% de contrats signés d'ici fin 2020. En parallèle, la filière a validé différents indicateurs techniques, de marché et de prix de revient pour la filière vitelline. Ces « indicateurs de référence » pourront être pris en compte dans la détermination de la rémunération des éleveurs de veaux. La FNB sera vigilante à la bonne application de ce nouveau cadre réglementaire sur le terrain par les entreprises et accompagnera le réseau pour décliner ces nouveaux outils de filière auprès des éleveurs.

Rappelons les propos d'Alexandre MERLE à l'occasion du symposium veau de 2017 : *« Il faut repenser la contractualisation. Ces contrats ne sont plus valables aujourd'hui. Il est important de donner de la visibilité aux éleveurs car les investissements sont lourds. Pour un bâtiment de 350 à 400 places, il faut compter 500 000 à 600 000 euros. Sans avoir pour autant accès à un bâtiment du futur. Sans visibilité dans le temps, il est donc difficile d'attirer des jeunes. On a encore beaucoup de travail, mais avec la politique des petits pas, on finira par trouver un accord. Je suis plutôt confiant. On ne recule devant aucun sujet. »*

Paris, le 5 décembre 2019

FÉDÉRATION NATIONALE BOVINE
Confédération Nationale de l'Élevage
Fédération Nationale Des Syndicats d'Exploitants Agricoles

149, rue de Bercy – 75595 PARIS CEDEX 12 – Téléphone 01 40 04 51 07

E-mail fnb@fnb.asso.fr